



Renseignement mariage en algerie

Par **abdel71100**, le **27/03/2017 à 16:51**

bonjour bonjour j'aimerais avoir la marche a suivre suite a une transcription envoyé a nantes
rnje suis francais et marié a une algerienne rnrnvoila se que je viens de recevoir rnrn(-Les
documents qui ont fait l'objet de votre demande ont été transmis à la mairie de votre
résidence.) rnrnpouvez vous m'informer a savoir se que je dois faire maintenant sachant que
mon epouse reside en algerie et moi en france a savoir les documents a lui transmettre depuis
la france pour qu'elle puisse finaliser le dossier inscription visa ect ectrnsachant que j'ai fais un
mariage civil sans ccamrnrtranscription faite avant le ccamrnrnje vous remercie a tous rncdt

Par **morobar**, le **27/03/2017 à 19:03**

Bonjour,rnLa seule chose qui peut intéresser votre mairie est le CCM, qui correspond à la
publication des bans.

Par **amajuris**, le **27/03/2017 à 19:10**

bonjour,rnsi votre mariage a été transcrit sur l'état civil français, vous pouvez faire une
demande de regroupement familial pour faire venir votre épouse.rnvoir ce
lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>rnsalutations

Par **morobar**, le **27/03/2017 à 19:12**

Bonsoir,rnJ'an oublié d'indiquer bien que cela paraisse étonnant pour un mariage sans CCM, que Nantes transmet à la mairie de résidence le livret de famille.